



SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Date d'envoi de la convocation : le 17/09/2021

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 170

Nombre de votants : 184

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt et un, le mardi 28 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, MÉRAND Evelyne suppléante de CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, RÉTHORÉ Patrick suppléant de CRESPIN Francis, CROIZER Alain, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, ONFROY Jacques suppléant de GUILBERT Joël, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (jusqu'à 19h33), HEBERT Karine, HELAOUET Georges, OLIVIER Stéphane suppléant de HENRY Yves, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, LEMARIÉ Florence suppléante de JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, KRIMI Sonia (jusqu'à 19h00), LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (jusqu'à 20h00), LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, BLANDAMOUR Martine suppléante de LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEGOUET David, BERNARD Julie suppléante de LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Charles suppléant de

LEMONNIER Hubert, CLERMONT Philippe suppléant de LEMONNIER Thierry, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, DOUBLET Mathias suppléant de MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier (jusqu'à 19h30), PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROGER Véronique, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SIMONIN Philippe, JOUBERT Martine suppléante de SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, HERAUVILLE Jean-Marie suppléant de VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMIOT Florence à VARENNE Valérie, ANNE Philippe à HARDY René, BAUDIN Philippe à LELONG Gilles, CATHERINE Arnaud à ARRIVÉ Benoît, FAUDEMÉR Christian à LEMENUEL Dominique, GIOT Gilbert à MABIRE Edouard, GUILLEMETTE Nathalie à GASNIER Philippe, HEBERT Dominique à BOUSSELMAME Noureddine (à partir de 19h33), JOZEAU-MARIGNE Muriel à PLAINEAU Nadège, KRIMI Sonia à MAGHE Jean-Michel (à partir de 19h00), LAFOSSE Michel à VILLETTE Gilbert, LEFRANC Bertrand à GRUNEWALD Martine, LAMOTTE Jean-François à FIDELIN Benoît (à partir de 20h00) LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, LEPOITTEVIN Gilbert à SOURISSE Claudine, PERRIER Didier à LEJAMTEL Ralph (à partir de 19h30), RENARD Nathalie à TAVARD Agnès, SCHMITT Gilles à JOLY Jean-Marc.

Excusés :

BALDACCI Nathalie, BELLIOU DELACOUR Nicole, BROQUET Patrick, D'AIGREMONT Jean-Marie, FALAIZE Marie-Hélène, LECOQ Jacques, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine.

Délibération n° DEL2021_117

OBJET : DM n°2 Budget principal et DM n°1 Budgets annexes : Activités commerciales tourisme (04), SPANC (05), Cinéma (06), Port Diélette (07), Développement économique locations M4 (08), Assainissement Collectif (10), Développement économique Ventes M14 (11), Transports (14), Services Communs (17)

Exposé

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur :

- la décision modificative n°2/2021 du Budget Principal,
- la décision modificative n°1/2021 des budgets annexes, arrêtés au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement , au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement budget principal et budgets annexes : 2 439 540 €
 Dépenses et recettes d'investissement budget principal et budgets annexes : 1 789 942 €

La répartition par budget est la suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)	TOTAL (€)
01 BUDGET PRINCIPAL	356 579,00	297 000,00	653 579,00
04 ACTIVITES COMMERCIALES TOURISME	0,00	0,00	0,00
05 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	540,00	465 472,00	466 012,00
06 CINEMA	0,00	13 735,00	13 735,00
07 PORT DIELETTE	-25 469,00	0,00	-25 469,00
08 DEVT ECO LOCATIONS M4	0,00	0,00	0,00
10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	0,00	9 450,00	9 450,00
11 DEVT ECO VENTE	1 820 890,00	910 445,00	2 731 335,00
14 TRANSPORTS	287 000,00	90 000,00	377 000,00
17 SERVICES COMMUNS	0,00	3 840,00	3 840,00
TOTAL	2 439 540,00	1 789 942,00	4 229 482,00

La présentation par budget est exposée dans le rapport de présentations de la décision modificative n°2 du budget principal et de la décision modificative n°1 des budgets annexes, joints en annexe à la présente délibération.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 177 - Contre : 0 - Abstentions : 7) pour :

- **Approuver** la décision modificative n°2/2021 du Budget Principal,
- **Approuver** la décision modificative n°1/2021 des budgets annexes suivants :
 - Actions commerciales tourisme
 - Assainissement non collectif
 - Cinéma
 - Port Diélette
 - Développement économique locations M4
 - Assainissement collectif
 - Développement économique vente
 - Transports
 - Services communs
- **Autoriser** le versement des subventions indiqués en annexes B1.7 des documents budgétaires,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

Annexe(s) :
Rapport de présentation



DECISION MODIFICATIVE N°2/2021 : BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N°1/2021

BUDGETS ANNEXES :

- Activités commerciales tourisme (04)
- Assainissement non collectif (05)
- Cinéma (06)
- Port Diélette (07)
- Développement économique locations M4(08)
- Assainissement collectif (10)
- Développement économique ventes M14 (11)
- Transports (14)
- Services Communs (17)

RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil communautaire du 28 septembre 2021

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
LE BUDGET GENERAL : 4.2 M€	4
I. Présentation des équilibres	4
LE BUDGET PRINCIPAL : 653 579 €	6
I. La section de fonctionnement	6
A. Les recettes réelles de fonctionnement : 356 k€	6
1) Les impôts et taxes	7
2) Les dotations et compensations de l'Etat	7
B. Les dépenses réelles de fonctionnement : 111 k€	7
1) Les charges à caractère général : 61 098€	8
2) Les atténuations de produits : 91 754 €	8
3) Les autres charges de gestion courantes -26 152 €	8
4) Les charges financières et charges exceptionnelles -15 219 €	8
C. Les soldes intermédiaires de gestion	9
II. La section d'investissement	10
A. Les dépenses d'investissement (296 800€)	10
1) L'entretien du patrimoine et la modernisation de l'administration	10
a) Les études : -27 600 €	10
b) Les acquisitions / aménagements: -266 572 €	10
c) Les travaux : 772 172 €	11
d) Les participations : -181 200 €	11
B. Le financement de l'investissement	11
LES BUDGETS ANNEXES.....	13
I. Le cycle de l'eau	13
A. Le budget annexe de l'Assainissement Collectif	13
B. Le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif	13
II. Les autres budgets annexes.....	14
A. Le Budget annexe Transports.....	14
B. Le Budget annexe développement économique locations M4	14
C. Le Budget annexe développement économique ventes M14.....	15
D. Le budget annexe activité commerciale tourisme.....	15
E. Le Budget annexe Cinéma	15
F. Le Budget annexe Port Diélette	16
G. Le budget annexe Services Communs	16
III. Equilibre des budgets annexes.....	17

PRÉAMBULE

Les présentes étapes budgétaires ont pour objet d'ajuster les crédits inscrits jusqu'à présent en budget primitif, budget supplémentaire ou décision modificative.

Une attention particulière a été portée sur cette étape budgétaire afin que toute dépense nouvelle soit compensée, soit par la suppression d'une autre dépense, soit par l'inscription d'une recette nouvelle.

La présentation de ces étapes budgétaires est identique à celle du budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Cependant, afin d'avoir une approche générale des crédits qui seront inscrits en décision le budget général est présenté ci-après.

LE BUDGET GENERAL :

4.2 M€

Tous mouvements confondus, le budget général s'équilibre à 4 229 482 € dont 1 147 735 € en mouvements réels et 3 081 747 € en mouvements d'ordre.

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 439 540 €.

La section d'investissement s'équilibre tous mouvements confondus à 1 789 942 €.

I. Présentation des équilibres

Section	DEPENSES			RECETTES		
	Réel	Ordre	Total	Réel	Ordre	Total
BUDGET GENERAL	1 147 735.00	3 081 747.00	4 229 482.00	1 147 735.00	3 081 747.00	4 229 482.00
FONCTIONNEMENT	376 553.00	2 062 987.00	2 439 540.00	1 528 555.00	910 985.00	2 439 540.00
INVESTISSEMENT	771 182.00	1 018 760.00	1 789 942.00	-380 820.00	2 170 762.00	1 789 942.00

01 BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	111 481.00	245 098.00	356 579.00	356 579.00	0.00	356 579.00
	INVESTISSEMENT	296 800.00	200.00	297 000.00	51 702.00	245 298.00	297 000.00
	<i>Total du budget</i>	408 281.00	245 298.00	653 579.00	408 281.00	245 298.00	653 579.00
04 ACTIVITES COMMERCIALES TOURISME	FONCTIONNEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	<i>Total du budget</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
05 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	-1 432.00	1 972.00	540.00	0.00	540.00	540.00
	INVESTISSEMENT	464 932.00	540.00	465 472.00	463 500.00	1 972.00	465 472.00
	<i>Total du budget</i>	463 500.00	2 512.00	466 012.00	463 500.00	2 512.00	466 012.00
06 CINEMA	FONCTIONNEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	INVESTISSEMENT	0.00	13 735.00	13 735.00	0.00	13 735.00	13 735.00
	<i>Total du budget</i>	0.00	13 735.00	13 735.00	0.00	13 735.00	13 735.00
07 PORT DE DIELETTE	FONCTIONNEMENT	-25 469.00	0.00	-25 469.00	-25 469.00	0.00	-25 469.00
	INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	<i>Total du budget</i>	-25 469.00	0.00	-25 469.00	-25 469.00	0.00	-25 469.00

Section		DEPENSES			RECETTES		
		Réel	Ordre	Total	Réel	Ordre	Total
08 DEVT ECO LOCATIONS M4	FONCTIONNEMENT	11 423.00	-11 423.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00	11 423.00	-11 423.00	0.00
	<i>Total du budget</i>	11 423.00	-11 423.00	0.00	11 423.00	-11 423.00	0.00
10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	-6 450.00	6 450.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	INVESTISSEMENT	9 450.00	0.00	9 450.00	3 000.00	6 450.00	9 450.00
	<i>Total du budget</i>	3 000.00	6 450.00	9 450.00	3 000.00	6 450.00	9 450.00
11 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE	FONCTIONNEMENT	0.00	1 820 890.00	1 820 890.00	910 445.00	910 445.00	1 820 890.00
	INVESTISSEMENT	0.00	910 445.00	910 445.00	-910 445.00	1 820 890.00	910 445.00
	<i>Total du budget</i>	0.00	2 731 335.00	2 731 335.00	0.00	2 731 335.00	2 731 335.00
14 TRANSPORTS	FONCTIONNEMENT	287 000.00	0.00	287 000.00	287 000.00	0.00	287 000.00
	INVESTISSEMENT	0.00	90 000.00	90 000.00	0.00	90 000.00	90 000.00
	<i>Total du budget</i>	287 000.00	90 000.00	377 000.00	287 000.00	90 000.00	377 000.00
17 SERVICES COMMUNS	FONCTIONNEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	INVESTISSEMENT	0.00	3 840.00	3 840.00	0.00	3 840.00	3 840.00
	<i>Total du budget</i>	0.00	3 840.00	3 840.00	0.00	3 840.00	3 840.00

LE BUDGET PRINCIPAL : 653 579 €

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à 653 579 € dont 356 579 € en section de fonctionnement et 297 000 € en section d'investissement.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre tous mouvements confondus à 356 579 €, équivalent aux recettes réelles.

A. Les recettes réelles de fonctionnement : 356 k€

Les recettes atteignent 356 579€ en mouvements réels.

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)
013	Atténuations de charges	0,00
60	Achats et variation des stocks (3)	
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	
72	Production immobilisée	
73	Impôts et taxes	197 411,00
74	Dotations et participations	159 168,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00
79	Transferts de charges	
Recettes de fonctionnement – Total		356 579,00

1) Les impôts et taxes

Le chapitre 73 augmente de 197 411 €, il s'agit notamment :

- D'une augmentation du produit attendu au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 191 423 € (régularisation 2020)
- D'une augmentation du produit de la Fraction TVA réforme TH : 5 988 €

2) Les dotations et compensations de l'Etat

Le chapitre 74 augmente de 159 168 €.

Il enregistre notamment :

- L'augmentation du produit de compensation au titre de la taxe foncière : 17 168 €
- L'augmentation du produit de FCTVA : 142 000 €

B. Les dépenses réelles de fonctionnement : 111 k€

Les dépenses de fonctionnement atteignent 111 481 € en mouvements réels et 245 098 € en mouvements d'ordre.

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)
011	Charges à caractère général	61 098,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	91 754,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>	
65	Autres charges de gestion courante	-26 152,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	-15 219,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>	
022	Dépenses imprévues	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
Dépenses de fonctionnement – Total		111 481,00

1) Les charges à caractère général : 61 098€

Les charges à caractère général assurent les dépenses courantes et quotidiennes du service public. Elles augmentent de 61 098 €.

Les évolutions sont les suivantes:

- La campagne de communication sur les nouveaux modes de tri et de collecte : 90 000 €
- L'entretien des chemins de randonnées : +75 000 €
- La réparation d'une chargeuse : 46 750 €
- Les honoraires pour l'assistance à maître d'ouvrage pour la DSP Cité de la Mer : 30 000 €
- Les frais d'électricité : +6 000 €
- L'entretien de terrains : +3 050 €
- L'entretien de bâtiments : +1 663€
- Les impôts locaux : +900 €
- Des ajustements de crédits compensant pour partie les dépenses : - 192 265 €

2) Les atténuations de produits : 91 754 €

Un ajustement des prélèvements au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales est à prévoir à hauteur de 91 754 €

3) Les autres charges de gestion courantes -26 152 €

Le chapitre 65 diminue de 26 152 €.

Parmi ces crédits, on trouve notamment :

- L'ajustement des crédits inscrits pour les admissions en non-valeur : -11 816 €
- Les subventions de fonctionnement aux associations, personnes de droits privés et autres organismes pour -14 336 €

4) Les charges financières et charges exceptionnelles -15 219 €

Le chapitre 67 charges financières et charges exceptionnelles diminuent de 15 219 €, avec notamment :

- La diminution de la subvention de fonctionnement au budget annexe Port Diélette : - 25 469 €
- Des opérations comptables : 10 250 €

C. Les soldes intermédiaires de gestion

Le niveau de l'épargne est déterminant dans l'appréciation des équilibres du budget. Son intérêt réside avant tout dans sa capacité à assurer le remboursement de la dette et à participer à l'autofinancement de la section d'investissement.

Les soldes intermédiaires de gestion à l'étape décision modificative n°2 se présentent ainsi :

	BP 2021	DM 1 2021	DM 2 2021	CUMUL BP+ DM	Variation BP/DM 2021 %
Dépenses (hors intérêts de la dette)	147 780 274.00	1 776 377.00	111 481.00	149 668 132.00	1.28
Recettes	153 258 682.02	1 125 179.00	356 579.00	154 740 440.02	0.97
épargne de gestion	5 478 408.02	-651 198.00	245 098.00	5 072 308.02	-7.41
- Intérêts de la dette	276 822.00	0.00	0.00	276 822.00	0.00
Epargne brute courante	5 201 586.02	-651 198.00	245 098.00	4 795 486.02	-7.81
reprise du résultat	16 966 291.98	0.00	0.00	16 966 291.98	0.00
épargne brute consolidée	22 167 878.00	-651 198.00	245 098.00	21 761 778.00	-1.83
- amortissement capital de la dette	1 483 675.00	0.00	0.00	1 483 675.00	0.00
épargne nette prévisionnelle	20 684 203.00	-651 198.00	245 098.00	20 278 103.00	-1.96

L'épargne de gestion courante augmente de 4.48% (+ 245 098 €) par rapport à la Décision Modificative n°1 pour s'établir à -7.41% (-406 100 €) par rapport au BP. L'épargne brute courante augmente de 4.71% par rapport à la DM1 mais demeure en baisse de 7.81% par rapport au BP. En intégrant les résultats de l'exercice 2020, la baisse de l'épargne prévisionnelle nette consolidée est ramenée à 1.96%, soit 20.3M€ contre 20.7 M€ au BP.

II. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 297 000 €

- En dépenses : 296 800 € en mouvements réels et 200 € en mouvements d'ordre.
- En recettes : 51 702 € en mouvements réels et 245 298 € en mouvements d'ordre.

A. Les dépenses d'investissement (296 800€)

Les dépenses d'investissement atteignent 296 800 € en mouvements réels et 200 € en mouvements d'ordre.

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	-77 600,00
204	Subventions d'équipement versées	-191 200,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-216 572,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00
23	Immobilisations en cours (6)	772 172,00
26	Participations et créances rattachées	10 000,00
Dépenses d'investissement – Total		296 800,00

Les crédits inscrits en dépenses d'investissement concernent essentiellement l'entretien du patrimoine et la modernisation de l'administration :

1) L'entretien du patrimoine et la modernisation de l'administration

Des ajustements de crédits sont demandés à la présente décision modificative pour des études, des acquisitions, des participations.

a) Les études : -27 600 €

- Etude Cité de la Mer : 32 400 €
- Régularisations crédits : -60 000 €

b) Les acquisitions / aménagements: -266 572 €

- Acquisition de matériel : 152 020 € dont vidéosurveillance des déchetteries
- Aménagement PSLA Valognes : 69 500 €
- Mobilier : 1 908 €
- Acquisitions informatiques : -50 000 €
- Acquisitions de terrains : - 440 000 €

c) Les travaux : 772 172 €

- Travaux VRD zone Les Fourches : 400 000€
- Maitrise d'œuvre et travaux d'aménagement bureau touristique St Vaast La Hougue : 336 600 €
- Travaux Accessibilité Cité de la Mer : 300 000€
- Travaux Ludiver : 16 580 €
- Raccordement fibre optique Hôtel Atlantique : 1 400 €
- Ajustements de crédits : - 282 408 €

d) Les participations : -181 200 €

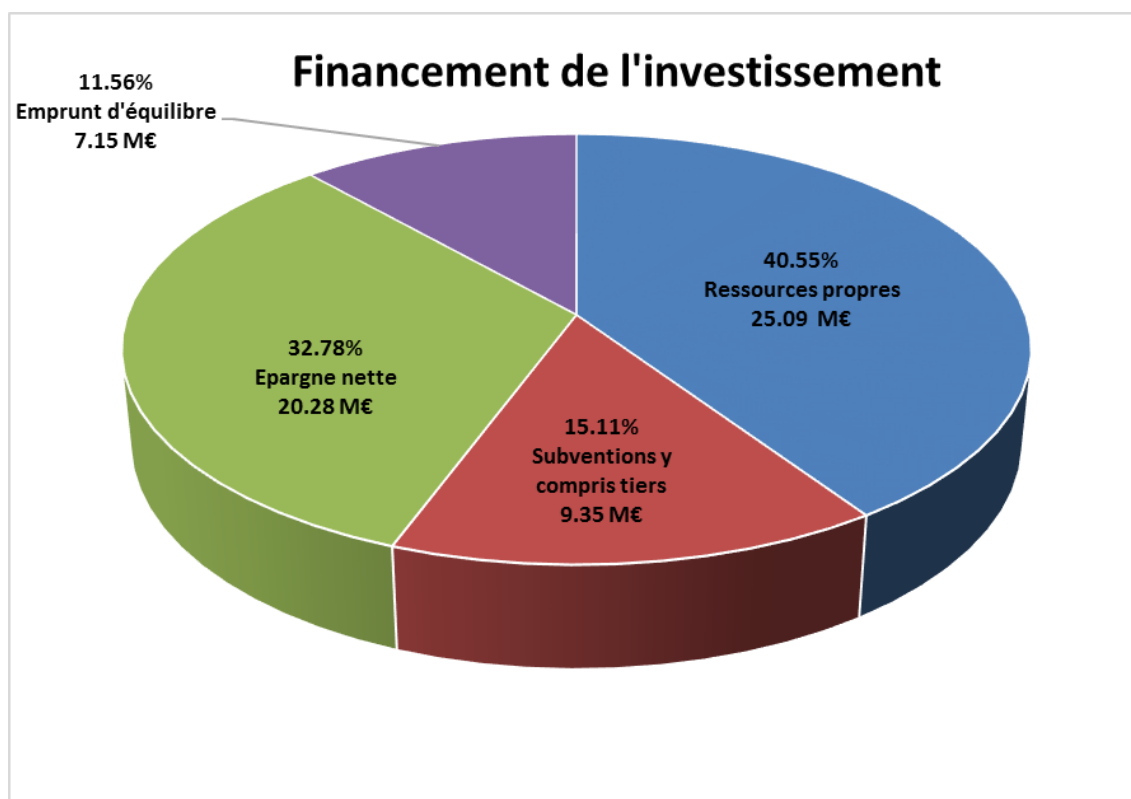
- Comptoir culturel et touristique St Vaast la Hougue (abandon du projet initial) - subvention département : -181 200 €
- Ports Normands associés : -10 000 €
- Participation au capital de la SPL « Port »: 1^{er} acompte : 10 000 €

B. Le financement de l'investissement

	Dépenses	Ressources	% R/D	
Acquisitions, travaux + reports	61 869 785.00	242.00	0.00%	} 29.07%
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...)		188 360.00	0.30%	
Produits exceptionnels		0.00	0.00%	
Cessions d'immobilisations		719 000.00	1.16%	
FCTVA + TVA + TLE		17 081 056.32	27.61%	} 32.78%
Subventions y compris tiers		9 351 014.76	15.11%	
Epargne nette		20 278 103.00	32.78%	} 11.57%
Affectation		0.00	0.00%	
Remboursement avances		3 200.00	0.01%	
Emprunt		7 154 394.65	11.56%	} 11.47%
Résultat d'investissement reporté	0.00	7 094 414.27	11.47%	
	61 869 785.00	61 869 785.00	100.00%	

La présente décision modificative permet d'augmenter l'épargne nette consolidée de 245 098€ et de diminuer l'emprunt d'équilibre de 198 298€. Le poids prépondérant de l'épargne nette consolidée (32.78%) ainsi que le résultat reporté (11.47%) dans la structure du financement de l'investissement permet de maintenir un emprunt d'équilibre inférieur à celui de 2020 : 7.09 M€ contre 7.8M€ en 2020.

Le financement prévisionnel de l'investissement est assuré par un emprunt d'équilibre ainsi que par l'épargne nette et les dotations :



LES BUDGETS ANNEXES

La décision modificative n°1 pour les budgets annexes est technique.

Au vu des crédits consommés sur l'ensemble des budgets concernés, les besoins de financement ne font pas l'objet d'inscriptions de crédits nouveaux. Les inscriptions sont compensées par des virements de crédits entre chapitre, des diminutions de crédits en dépenses et/ou des recettes nouvelles.

Neufs budgets sont concernés par cette décision modificative.

I. Le cycle de l'eau

A. Le budget annexe de l'Assainissement Collectif

Le budget annexe assainissement collectif s'équilibre en DM 1 à 0€ en fonctionnement et 9 450 € en investissement.

La décision modificative n°1 comprend des écritures d'ordre relatives aux amortissements pour un montant de 159 891 €, la diminution des crédits prévus pour les admissions en non valeurs pour 6 450 €, écritures équilibrée par la diminution des crédits inscrits aux 023/021 du virement de la section d'exploitation à l'investissement pour un montant de 153 441 €.

La section d'investissement comprend l'ajustement de l'opération pour compte de tiers n°25 qui enregistre une inscription de 3 000 € en dépense et en recette pour finaliser la convention n°1084501 et l'ajustement de crédit du programme de frais d'étude pour 6 450 €.

B. Le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif

Le budget annexe assainissement non collectif s'équilibre en DM 1 à 540 € en fonctionnement et 465 472 € en investissement.

La décision modificative n°1 comprend des écritures d'ordre relatives aux amortissements pour un montant de 1 972 €, la diminution des crédits prévus pour les admissions en non valeurs pour 1 100 €, la diminution des crédits prévus pour les annulations de titres sur exercices antérieurs pour 332 € et enfin des écritures d'intégration au compte de résultat de subventions d'investissement à hauteur de 540 € en dépense d'ordre.

En investissement, l'opération pour compte de tiers n°42 enregistre la deuxième étape de travaux programmée selon la convention n°1086257 inclus dans le 11ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (2019-2024) pour un montant de 463 500 € en dépense et en recette. L'opération d'intégration au compte de résultat de subventions d'investissement à hauteur de 540 € est prise en compte en recette d'ordre.

II. Les autres budgets annexes

A. Le Budget annexe Transports

Le budget annexe Transports s'équilibre en DM 1 à 287 000 € en fonctionnement et 90 000 € en investissement.

En section de fonctionnement, l'inscription d'une dépense de 300 000 € au titre du remboursement du versement mobilité (personnel transporté, logé) est partiellement financée par une recette de 287 000 € au titre du versement mobilité.

Le besoin de financement résiduel de 13 000 € est financé par la diminution des crédits inscrits au titre de la subvention au fermier. Cette ligne de crédits étant utilisée lors de l'ancienne délégation de service public signée avec KEOLIS (avant le 1er juillet 2021) et faisant apparaître un solde disponible de 596 915.03 €.

Pour ce budget, il est également prévu des ajustements en écritures d'ordre, pour les amortissements à hauteur de 10 778 €, écritures équilibrées par la diminution des crédits inscrits aux 023/021 virement de la section d'exploitation à l'investissement et également des écritures d'intégration de biens à hauteur de 90 000 € qui s'équilibrent mutuellement.

B. Le Budget annexe développement économique locations M4

Le budget annexe Développement économique locations M4 s'équilibre en DM 1 à 0 € en fonctionnement et investissement.

Pour ce budget, la diminution des crédits prévus au titre des créances admises en non-valeur à hauteur de 2 171 € et l'ajustement des crédits prévus au titre du remboursement de taxes foncières à hauteur de 13 594 € génèrent un besoin de financement de 11 423 € en fonctionnement.

L'obtention d'une subvention de 427 000 € pour le projet du Pôle d'excellence soudage permet de réduire l'inscription du virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement à hauteur de 11 423 € ce qui permet l'équilibre de la section de fonctionnement.

Ceci permet également de financer la réduction de la recette générée par virement de la section d'exploitation de 11 423 € et de diminuer l'emprunt d'équilibre à hauteur de 415 577 €.

L'emprunt d'équilibre total BP+BS+DM1 s'établit après décision modificative à 123 690.84 €.

C.Le Budget annexe développement économique ventes M14

Le budget annexe Développement économique Ventes M14 s'équilibre en DM 1 à 1 820 000 € en fonctionnement et 910 445 € en investissement.

Pour rappel, ce budget prend en charge la gestion de l'ensemble des zones d'activités de notre territoire. Il s'agit d'une comptabilité de stocks. La particularité de ce budget est que les travaux et les ventes de terrain sont inscrits en fonctionnement, ils sont ensuite basculés en investissement avec les écritures de stocks.

Ce budget s'équilibre par la revente de ces terrains aux entreprises.

Suite à la délibération du 29/06/2021 fixant la tarification des terrains commercialisés sur la Zone d'Activité Economique (ZAE) de la Grande Fontaine, la décision modificative n°1 reprend en propositions budgétaires, l'ensemble de l'opération concernant la ZAE Grande Fontaine par l'inscription, en recettes réelles de fonctionnement, de 910.445 € supplémentaires.

Ces recettes de fonctionnement permettent ainsi d'envisager de réduire l'emprunt d'équilibre du budget de 910.445 €, ce qui le porte à 105.669 €.

Subséquent à ces demandes, afin de réaliser les opérations de stocks, sont inscrits en opérations d'ordre, 910.445 € en recettes d'ordre de fonctionnement, 1.820.890 € en dépenses d'ordre de fonctionnement et recettes d'ordre d'investissement, ainsi qu'une dépenses d'ordre d'investissement de 910.445 €.

Ainsi, Le budget 11 « développement économique vente » s'équilibre à hauteur de 1.820.890 € en section de fonctionnement et 910.445 € en section d'investissement.

D.Le budget annexe activité commerciale tourisme

Le budget annexe Activité commerciale tourisme s'équilibre en DM 1 à 0 € en fonctionnement et investissement.

La décision modificative n°1 prend en compte l'aide aux loyers COVID pour l'auberge du Moulin pour un montant de 4.500 €.

Cette dépense est financée par une diminution de 4.500 € des crédits inscrits sur la ligne achats de marchandises dont le réalisé avant décision modificative s'élève à 37,95 %.

E.Le Budget annexe Cinéma

Le budget annexe Cinéma s'équilibre en DM 1 à 0 € en fonctionnement et 13 735 € en investissement.

La décision modificative n°1 pour ce budget est constituée d'écritures d'ordre relative à la prise en compte de la décision du CNC de modifier l'avance versée pour les travaux, habituellement à rembourser par la collectivité, en subvention définitive pour un montant de 13 735 €.

F. Le Budget annexe Port Diélette

Le budget annexe Port Diélette s'équilibre en DM 1 à -25 469 € en fonctionnement et 0 € en investissement.

En fonctionnement, la décision modificative n°1 prend en compte le besoin de financement pour le versement de l'aide aux loyers pour le mois d'avril à hauteur de 2 900 € et une annulation de titres à la demande du Trésor public, émis sur 2020, à hauteur de 1 500 €.

Ces dépenses sont financées par la diminution des crédits prévus au titre des créances éteintes pour 3 325 €, des créances admises en non-valeur pour 1 544 € ainsi que les crédits inscrits pour l'entretien de bâtiments à hauteur de 25 000 €.

Ces inscriptions permettent de diminuer la subvention du budget principal au budget annexe de 25 469 €. La subvention du budget principal s'établit après décision modificative à 790 217 €.

En investissement, le devis supplémentaire établi pour le matériel de vidéo surveillance de 2 000 € est financé par la diminution des crédits de la ligne construction à hauteur de 2 000 €.

G. Le budget annexe Services Communs

Le budget annexe Services Communs s'équilibre en DM 1 à 0 € en fonctionnement et 3 840 € en investissement.

Ce budget reprend par pôle de proximité, l'ensemble des compétences qui étaient gérées par les anciennes communautés de communes et qui n'ont pas été reprises dans les compétences de la Communauté d'Agglomération (petite enfance, jeunesse, scolaire, etc.).

La décision modificative de ce budget annexe s'équilibre, tous mouvements confondus à 3 840 € en section d'investissement pour l'intégration des frais d'étude liés à l'aménagement d'un escalier d'un équipement sportif. La section de fonctionnement enregistre un ajustement entre les chapitres 011 et 67 afin de réaliser le reversement de l'excédent de fonctionnement de la compétence voirie à la commune de Pierreville pour un montant de 27 000 € et l'ajustement de 8 € entre les chapitres 011 et 65 du pôle de Montebourg.

III. Equilibre des budgets annexes

Suite aux décisions modificatives présentées ci-dessus :

- le montant des subventions d'équilibre provenant du budget principal est diminué de 25 469 € soit un montant cumulé de 1 279 943 €.
- le montant des emprunts d'équilibre des budgets annexes sont diminués de 1 326 022 € en prévision budgétaire, soit un montant cumulé d'emprunt d'équilibre de 1 093 250.05€.

Equilibre des budgets annexes BP + BS + DM 2021			
Budget	intitulé	Subvention d'équilibre	Emprunt d'équilibre
02	Golf	20 208,00	0,00
04	Activité commerciale tourisme	174 025,00	41 297,93
05	SPANC		0,00
06	Cinéma	80 271,00	206 073,28
07	Port Diélette	790 217,00	616 519,00
08	Développement économique locations M4	0,00	123 690.84
09	EAU		0,00
10	Assainissement collectif		0,00
11	Développement économique vente M14		105 669,00
12	Développement économique locations M14	0,00	0,00
13	Abattoir	215 222,00	0,00
14	Transports	0,00	0,00
16	Déchets ménagers M4		0,00

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 050-200067205-20210928-DEL2021_117-BF



Communauté d'agglomération du Cotentin



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
HÔTEL ATLANTIQUE - BOULEVARD FÉLIX AMIOT - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN